



# Nos experts à votre disposition

**SERVICES INCLUS DANS VOTRE ADHÉSION COLLECTIVE**  
(Conseil syndical / Syndicat coopératif / Syndic non professionnel / Groupe)

## VOUS POUVEZ LES JOINDRE PAR E-MAIL :

<b>Juristes :</b> <a href="mailto:juridique@arc-copro.fr">juridique@arc-copro.fr</a>	<b>Experts techniques/bâtiment :</b> <a href="mailto:technique@arc-copro.fr">technique@arc-copro.fr</a>
<b>Experts Syndics non professionnels :</b> <a href="mailto:syndicnonpro@arc-copro.fr">syndicnonpro@arc-copro.fr</a>	<b>Experts comptes de copropriété :</b> <a href="mailto:comptes@arc-copro.fr">comptes@arc-copro.fr</a>

Accueil : [contact@arc-copro.fr](mailto:contact@arc-copro.fr)

## VOUS POUVEZ LES JOINDRE PAR TÉLÉPHONE AU **01 40 30 12 82**

DOMAINE DE COMPÉTENCE	CRÉNEAUX DES RENDEZ-VOUS Physique / Visio / Téléphonique	LA PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE Mise en relation avec un expert
<b>JURISTES</b> Contrat de syndic, assemblée générale, conseil syndical...	Du lundi au vendredi 9h/10h/11h et 14h/15h/16h	Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h45 (16h45 le vendredi)
<b>DROIT SOCIAL</b> Contrat de travail, avenant, rupture du contrat de travail...	2 demi-journées par mois	
<b>COMPTABILITÉ</b> Écritures comptables, lecture des annexes...	1 fois par semaine 10h/11h/12h/14h/15h/16h	
<b>ASSURANCES</b> Contrat MRI, gestion des sinistres	1 demi-journée par mois	
<b>ARCHITECTES</b> Rénovation, marchés de travaux, AMO..	Du mardi au vendredi 9h/10h/11h et 14h à 17h (RDV de 30mn l'après-midi uniquement par téléphone)	
<b>PERFORMANCE ENERGÉTIQUE</b> Isolation, chauffage, énergies, eau..	Le lundi 14h/15h/16h/17h	Le lundi de 9h à 13h
<b>INGENIERIE FINANCIERE</b> Financement des travaux, emprunt collectif, subventions..	1 <sup>er</sup> mardi du mois 10h/11h/12h	
<b>ASCENSEURS</b> Contrat de maintenance, entretien, sécurité	1 <sup>er</sup> mercredi du mois 9h/9h30/10h/10h30	
<b>TECHNIQUE &amp; EQUIPEMENTS</b> Réseau électrique, sécurité incendie, maintenance chaufferie, VMC, climatisation, borne recharge électrique, portail...	Mercredi et jeudi 9h/10h/11h	Mercredi et jeudi de 14h à 17h
<b>GÉOMETRE</b> État descriptif de division, grille de charges, délimitations parcellaires	2 demi-journées par mois	
<b>PÔLE SYNDICS NON PROFESSIONNELS</b> Assistance juridique, administrative, comptable	Du lundi au Jeudi 9h/18h	Le vendredi de 9h à 12h